



Saint-Denis, le 9 février 2015

Madame et Monsieur,

Vous vous portez candidat-e-s aux prochaines élections départementales sur l'un des deux cantons recouvrant la ville de Saint-Denis. Comme vous le savez, le Conseil Départemental dispose d'importantes compétences en matière de voirie et de route et son rôle est déterminant dans le fait d'y aménager ou non des voies ou pistes cyclables.

Notre association Vélo à Saint-Denis représente les cyclistes dionysiens qui ont choisi de faire du vélo un mode de déplacement en ville. Elle se veut force de propositions en matière d'aménagements cyclables, de circulations douces et de partage des espaces de circulation avec les autres usagers de la rue et de la route. A ce titre, elle est membre du collectif inter-associatif « PlaineCyclo¹ » qui regroupe les associations vélos de l'agglomération.

Nous souhaitons vous interpellier sur la situation spécifique et particulièrement négative du département de la Seine-Saint-Denis en matière d'aménagements cyclables² :

La Seine-Saint-Denis est le département francilien le plus en retard en matière d'aménagements cyclables avec seulement 167 km de linéaires réalisés, contre 545 km à Paris, 318 km dans le Val-de-Marne, 253 km dans les Hauts-de-Seine pour n'évoquer que la petite couronne.

Alors que depuis 2007, tous les départements franciliens ont accéléré le rythme de réalisation des aménagements cyclables, seule la Seine-Saint-Denis l'a ralenti en passant d'une moyenne annuelle de 10 km en 1999-2007 à... 5 km en 2007-2012, contre un rythme annuel de plus de 45 km pour le 77 et le 78, de 40 km pour Paris et le 91, de 16 km pour le 92 et le 94 et de 12 km pour le 95.

Pourtant, se déclarant engagé depuis 1999 dans une politique en faveur du vélo, le département de la Seine-Saint-Denis a adopté son Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables en octobre 2002. Ce schéma prévoyait la réalisation d'un réseau de 9 itinéraires sur **600 km** sur une durée prévue de 15 ans. Le département avait prévu de prendre en charge 265 km de réseau, les 335 km restants revenant aux communes (aidées à hauteur de 30 % des coûts des aménagements).

A ce jour, 65 km ont été réalisés sur les 600 km prévus... en 2005, 51 km avaient été aménagés (dont les 25 km du canal de l'Ourcq) et en 2012, 40 km supplémentaires ce qui donne une moyenne de 5 km par an.

¹ Le collectif comprend : Les Vélos de la Brèche (Aubervilliers), l'Association des citoyens des quatre routes - ACRC (La Courneuve), Cyclofile (Ile-St-Denis), l'Atelier solidaire de Saint-Ouen et Vélo à Saint-Denis.

² Source : Les aménagements cyclables en Ile-de-France, bilan et évolutions récentes 2007-2012, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme - IAU Ile-de-France, juin 2014 <http://www.iau-idf.fr>



Le budget annuel strictement réservé aux aménagements cyclables par le Département (hors budget de rénovation des voiries départementales) est de 200 000 €... sur un budget « réseau routier et mobilité durable » de l'ordre de 140 Millions d'euros.

Sur le territoire de Saint-Denis et plus largement de l'agglomération de Plaine Commune, la plupart des axes majeurs (à titre d'exemple, la rue du Landy, le boulevard Anatole France, le boulevard Wilson, etc.) sont de compétences départementales. Or, les élus et les techniciens de ces collectivités imputent fréquemment le retard important pris dans la mise en œuvre du Plan Vélo à l'absence de réponse du Conseil Départemental lorsqu'il est sollicité pour valider des aménagements cyclables.

Ainsi, non content de n'avoir aucune politique en faveur du vélo, le Département pousse la négligence jusqu'à bloquer les initiatives des autres collectivités...

Par ailleurs, nous constatons que le Département est gestionnaire (par convention avec la Ville de Paris) du canal de l'Ourcq (qui a bénéficié d'aménagements cyclables de qualité), mais a choisi de ne rien faire sur le canal de Saint-Denis (qui relève toujours de la compétence des canaux de Paris). Or, cette liaison majeure pour rejoindre de manière sécurisée la capitale est actuellement interrompue à deux niveaux à la hauteur de la ville d'Aubervilliers et à la hauteur de l'écluse de la Briche ne permettant pas la continuité avec la promenade des berges à Epinay-sur-Seine.

Cet immobilisme est d'autant choquant à l'heure où se prépare la prochaine conférence mondiale sur le climat (COP 21 qui se déroulera au Bourget fin 2015) et qui mettra en évidence le rôle majeur du vélo comme outil d'écomobilité pour lutter contre le réchauffement climatique et plus largement la crise environnementale.

A cette occasion, le Conseil Départemental sera placé devant sa responsabilité et interpellé sur son immobilisme en matière d'aménagement cyclable.

Que comptez-vous faire si vous êtes élu-es lors des prochaines échéances électorales pour modifier cette situation, tant à très court terme pour débloquer les situations qui peuvent l'être avant la conférence climat, que durant la suite de votre mandat pour remettre en cohérence les réalisations avec les engagements de long terme ?

Dès l'élection du prochain Conseil Départemental, notre association, en lien avec le collectif PlaineCyclo, prendra contact avec l'élue responsable de la voirie et des déplacements.

Avec nos salutations cyclistes

Pour le Bureau de Vélo à Saint-Denis, le président
Daniel RIGAUD